



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DECISIONS

Paris, le 2 janvier 2020

Quentin BETHUNE (STADE FRANÇAIS PARIS)

Stade Français Paris / Section Paloise Béarn Pyrénées du dimanche 22 décembre 2019 (J11 TOP 14)

Citation

Après examen du rapport du commissaire à la citation, des images vidéo de l'action en cause et plus particulièrement après prise en compte des arguments présentés par le joueur et ses représentants, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Quentin BETHUNE.

M. Quentin BETHUNE est qualifié pour la prochaine rencontre du TOP 14.

Benjamin SMITH (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES)

Stade Français Paris / Section Paloise Béarn Pyrénées du dimanche 22 décembre 2019 (J11 TOP 14)

Carton rouge

M. Benjamin SMITH a été reconnu coupable pour "Jeu dangereux" et notamment "Tout autre acte de jeu dangereux", en l'occurrence percuter un adversaire avec l'avant-bras.

C'est le degré moyen de l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 6 semaines.

En l'absence de facteurs aggravants, et après prise en compte des circonstances atténuantes (reconnaissance de la culpabilité, casier disciplinaire vierge, conduite avant et pendant l'audience, expression de remords), la sanction a été réduite de 3 semaines.

Par conséquent, **M. Benjamin SMITH est suspendu 3 semaines.**

La suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par la Section Paloise Béarn Pyrénées, la suspension s'étendra jusqu'au samedi 11 janvier 2020.

M. Benjamin SMITH sera donc requalifié à compter du dimanche 12 janvier 2020.

Nicolas BEZY (PROVENCE RUGBY)

Provence Rugby / Rouen Normandie Rugby du vendredi 20 décembre 2019 (J15 PRO D2)

Carton rouge

M. Nicolas BEZY a été reconnu coupable d' "Indiscipline" et plus particulièrement pour "Nervosité".

Par conséquent, **M. Nicolas BEZY est suspendu 1 semaine.**

La suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Provence Rugby, la suspension s'étendra jusqu'au vendredi 10 janvier 2020.

M. Nicolas BEZY sera donc requalifié à compter du samedi 11 janvier 2020.

Shaun ADENDORFF (STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE)

Stade Aurillacois Cantal Auvergne / Oyonnax Rugby du vendredi 13 décembre 2019 (J14 PRO D2)

Carton rouge

M. Shaun ADENDORFF a été reconnu coupable pour "Jeu dangereux" et plus particulièrement pour "Charger ou faire tomber un adversaire porteur du ballon sans tenter de saisir ce joueur".

C'est le degré moyen de l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 6 semaines.

En l'absence de facteurs aggravants, et après prise en compte des circonstances atténuantes (reconnaissance de la culpabilité, casier disciplinaire vierge, expression de remords), la sanction a été réduite de 3 semaines.

Par conséquent, **M. Shaun ADENDORFF est suspendu 3 semaines.**

La suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Stade Aurillacois Cantal Auvergne, la suspension s'étendra jusqu'au vendredi 17 janvier 2020.

M. Shaun ADENDORFF sera donc requalifié à compter du samedi 18 janvier 2020.

Josua VICI (COLOMIERS RUGBY)

Cumul de 3 cartons jaunes

A la suite des exclusions temporaires prononcées par les arbitres des rencontres Colomiers Rugby / SA XV Charente Rugby du 13 septembre 2019, comptant pour la 4^{ème} journée de PRO D2, Provence Rugby / Colomiers Rugby du 11 octobre 2019, comptant pour la 7^{ème} journée de PRO D2, et Colomiers Rugby / Biarritz Olympique Pays Basque du 22 décembre 2019, comptant pour la 15^{ème} journée de PRO D2, **M. Josua VICI est suspendu 1 semaine** pour "Cumul de 3 cartons jaunes au cours de la saison régulière".



La suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Colomiers Rugby, la suspension d'1 semaine s'étendra jusqu'au vendredi 10 janvier 2020.

M. Josua VICI sera donc requalifié à compter du samedi 11 janvier 2020.

Rory KOCKOTT (CASTRES OLYMPIQUE)

Cumul de 3 cartons jaunes

A la suite des exclusions temporaires prononcées par les arbitres des rencontres Castres Olympique / Union Bordeaux-Bègles du 7 septembre 2019, comptant pour la 3^{ème} journée de TOP 14, Castres Olympique / LOU Rugby du 21 décembre 2019, comptant pour la 11^{ème} journée de TOP 14 et ASM Clermont Auvergne / Castres Olympique du 29 décembre 2019, comptant pour la 12^{ème} journée de TOP 14, **M. Rory KOCKOTT est suspendu 1 semaine** pour "Cumul de 3 cartons jaunes au cours de la saison régulière".

La suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Castres Olympique, la suspension d'1 semaine s'étendra jusqu'au dimanche 5 janvier 2020.

M. Rory KOCKOTT sera donc requalifié à compter du lundi 6 janvier 2020.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

